Dimanche 17 Avril 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, *le* 16 *avril.*

Nous lisons aujourd'hui dans l'*Amsterdamsche Courant* du plate d'hier 15 de ce mois :

« Hier soir, nous avons eu de nouveau le bonheur de voir au Théâtre-National, Leurs Majestés le roi et la reine, et Leurs Altesses Royales les princes et la princesse qui se trouvent encore dans nos murs. Conformément aux désirs de Leurs Majestés, il y a eu dans ce Théâtre, un concert de la Société *Cæcilia* que S. M. le roi a daigné prendre sous son auguste patronage en considération du noble but dans lequel cette Société a été érigée. Déjà la veille, Leurs Majestés et Leurs Altesses Royales y avaient été accueillies avec le plus vif enthousiasme par l'auditoire ainsi que par le public distingué qui assistait à ce concert. Leurs Majestés ont daigné témoigner leur vive satisfaction de cette soirée musicale dont l'exécution était confiée à nos premiers maîtres, et après avoir, à plusieurs reprises, répondu de la manière la plus gracieuse aux marques incessantes d'amour et de vénération qui leur étaient données, Leurs Majestés et Leurs Altesses Royales ont quitté le Théâtre vers dix heures.

Aussitôt que la Cour fut partie, le public redemanda vivement M. Bosse qui avait dirigé le concert et lui décerna une véritable ovation.

Ce matin, vers sept heures, S. M. le roi, accompagné de S. A. R. le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach et de Leurs Altesses Alexandre et Henri des Pays-Bas, est sorti à pied pour visiter les constructions de notre nouvelle Bourse, M. le Bourgmestre, P. Huidekoper, l'adjudant de S. M. le colonel Rochus et une suite brillante accompagnaient le roi. Là, S. M. a été reçue par le commissaire des travaux publics de la ville de La Haye, M. Kleyn ; elle visita, dans tous leurs détails, les différents travaux et elle examina avec attention les modèles qui lui furent présentés. En traversant le terrain où s'élèvera la Bourse, S. M. a été saluée par les vives acclamations des ouvriers et de la foule d'habitants qui, lorsque S. M. se dirigea vers la nouvelle rue *Rokin*, devint si compacte que le roi fut obligé de monter en voiture pour se frayer un chemin. L'air retentissait de cris d'allégresse et la foule enthousiasmée se pressa tellement autour de son roi chéri que S. M. fut, pour ainsi dire, portée à sa voiture.

Ensuite S. M. a visité avec la plus grande attention l'école militaire, a assisté à quelques exercices des élèves. De là, le roi s'est rendu à la fabrique de M. Dixon qu'il a daigné honorer de sa présence, accompagné de l'ordre du Lion-Néerlandais.

En partant de cette fabrique, S. M. s'est rendue au nouveau local de la Société *Artis et Amicitiæ* où elle a été reçue par une députation de la direction composée de MM. Pieneman, Kruseman, etc. Le roi a examiné avec le plus vif intérêt, la belle collection de tableaux et en a témoigné toute sa satisfaction aux membres de la Société qui l'accompagnaient.

Ce matin, la reine a daigné accepter ce matin, un déjeuner qui lui a été offert par Mad. la baronne Van Brienen, dame du palais de S. M. elle a visité, accompagnée de LL. AA. RR. la princesse héréditaire, le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach et Leurs Altesses Alexandre et Henri des Pays-Bas, le superbe cabinet de tableaux rassemblés par feu le baron W. J. van Brienen van de Grootwoud. Plus tard, S. M. le roi a daigné faire l'honneur à M. le baron van Brienen de se joindre à l'auguste compagnie et de visiter également la riche galerie de tableaux. »

Nous lisons, d'un autre côté, dans le *Handelsblad* les détails suivans, sur la visite faite par S. M. à la fabrique de M. Dixon :

« Ce matin vers neuf heures, la fabrique d'*Atlas*, de MM. Dixon et Cie a été honorée de la visite de S. M. le roi, accompagné de S. A. R. le grand-duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach et de Leurs Altesses Alexandre et Henri. Le bourgmestre de notre ville et une suite nombreuse d'officiers supérieurs accompagnaient aussi S. M. Le Roi et Leurs Altesses Royales ont examiné, avec l'attention la plus soutenue, tout ce que les ateliers contiennent de remarquable et ont assisté à la fonte de plusieurs pièces de canons, dont l'exécution avait été jugée impossible jusqu'à présent par les premiers ingénieurs d'Angleterre. S. M. s'est ensuite parfaitement informée de tout ce qui concernait la construction du grand pont, cette œuvre de géant qui appartient au chemin de fer, traversé par la Spaarne à Harlem. Le roi, avant de quitter la fabrique, voulant témoigner à M. Dixon toute sa satisfaction et désirant le récompenser des nombreux services qu'il a rendus à notre industrie, a daigné remettre de ses propres mains à cet industriel si distingué et en lui adressant les paroles les plus gracieuses, la croix de chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais. »

Les journaux d'Amsterdam nous apprennent que S. A. R. le prince d'Orange a daigné accepter la dédicace des *Fastes de la Mission du Roi à Amsterdam en* 1840, ouvrage que publiera prochainement M. Wap et qui, comme on l'assure, sera en tous points digne du sujet élevé qu'il traite ainsi que du talent de l'auteur. L'impression et les planches ne laissent rien à désirer.

La Direction de la Banque des Pays-Bas a publié un avis portant que le dividende pour l'exercice écoulé au 31 mars a été arrêté à 65 florins par action et que le paiement en aura lieu aux bureaux de la Banque, tous les jours de la semaine, de dix heures du matin jusqu'à une heure de l'après-midi.

La Cour provinciale de justice à Amsterdam, sur la liste présentée à cet effet, a nommé M. B. Bouker-Lot, membre du conseil de discipline de l'ordre des avocats en remplacement de M. F. A. van Hall actuellement ministre de la justice. Elle a nommé moyen de ce conseil M. G. Buys.

— Les journaux d'Amsterdam nous apprennent que la vente de la riche bibliothèque délaissée par M. Immerzeel et faite par l'entremise des libraires J. Radink et F. Muller, a donné de brillans résultats. Les livres et les manuscrits les plus précieux ont été conservés au pays. Entr'autres les frères Van Cleef à La Haye ont acheté le magnifique exemplaire du *Muse Almanak* pour la somme de 1,015 florins.

— A la vente de tableaux de M. L. Cooler à Utrecht, M. C. Hunicke van Cleef de cette ville, a acheté un petit paysage, étoffé de bétail, de *Potter*, pour la somme de 2,000 florins.

— M. A. A. Meysenheym Knipscheer, qui publiera incessamment un ouvrage en langue hollandaise intitulé *Description Géographique, Statistique et Historique du Grand-Duché de Saxe-Weimar-Eisenach*, a fait hommage à S. M. le roi d'un exemplaire de luxe de cet ouvrage, accompagné d'une carte et d'une planche. S. M. l'a accepté gracieusement et en a fait témoigner sa satisfaction au jeune auteur par un rescrit de cabinet du 11 de ce mois.

— Un membre de la Chambre des Représentans belge, député de Diest, mais dont les journaux ne disent par le nom, s'est suicidé à Anvers en se jetant dans l'Escaut.

La *Gazette de Cologne* publie la lettre suivante, en date des bords de l'Ahr, le 30 mars :

« L'envie d'émigrer est portée cette année à un point vraiment étonnant dans la vallée de l'Ahr et dans le cercle d'Adenau qui y aboutit ; on y compte au-delà de 70 familles qui ont l'intention d'aller chercher fortune dans l'Amérique du Nord. Ces émigrans passeront par le Hâvre ; le but de leur émigration est Michigan, où quelques familles de la vallée de l'Ahr se sont établies il y a des années et dont les rapports bien que n'étant pas par trop séduisans, ont cependant engagé les nouveaux émigrans à faire ce voyage. Parmi ces émigrans on trouve des gens qui déjà ont passé les 60 et même les 70 ans et qui cependant se montrent enthousiastes en faveur de l'idée d'émigration. La plupart sont des braves vignerons et des laboureurs qui ne connaissent presque aucun besoin et ne redoutent point le travail ; mais avec les plus grands efforts, ils ne peuvent rien retirer de leur travail et traînent, ainsi que les leurs, une vie misérable, car le climat et le terrain dans cette partie de l'Eifel rendent leurs peines inutiles, et l'on a vu des vignerons, qui, malgré leurs 2 à 3000 écus de biens, ont été réduits à mourir de faim à la suite des dernières mauvaises années. La personne qui écrit ces lignes s'est convaincue que ces braves gens ne rêvent pas de trouver des montagnes d'or en Amérique ; leur raisonnement est tout simplement ce qui suit : Notre sort est de travailler, nous aimons le travail ; en Amérique, le travail se trouve récompensé, ce qui n'a pas lieu ici. Dans tous les cas, nous et les nôtres nous y aurons une meilleure existence qu'ici, où le plus grand nombre d'entre nous ne connaissent la viande que de nom, et où par un véritable travail d'esclave nous pourons à peine gagner ce qui revient à S. M. le roi. »

On trouve le passage suivant dans la relation d'un voyage à Java publié par un marin français :

Lorsque nous quittâmes Batavia ce fut le capitaine d'une goëlette hollandaise qui nous guida à travers le détroit de la Sonde. D'après la chronique du pays, cet officier était le fléau des pirates qui infestent les îles de la Malaisie. On racontait qu'un jour, après avoir piloté une frégate de sa nation, il revenait en louvoyant dans la Mer de Java, lorsque deux bateaux, trompés par l'effet du crépuscule qui les empêchait de distinguer les sabords de la goëlette, laquelle était toute noire, lui donnèrent la chasse. Le rusé capitaine les avait vus, et il se tenait sur ses gardes. Il manœuvra de manière à faire croire qu'il cherchait à s'échapper; et, dès que les Malais, redoublant de vitesse, se furent mis à distance convenable, il fit pleuvoir sur eux une grêle de boulets et de mitraille. C'était de la bonne et prompte justice. Quand la fumée se fut dissipée, on ne vit plus de proas ; la mer les avait engloutis. Bon nombre de bandits surnageaient encore ; ils furent recueillis à bord de la goëlette, mais jetés pieds et poings liés dans la cale. Un seul, plus audacieux que les autres, ne désespérant pas encore de s'emparer du navire qui venait de lui donner une si terrible leçon, déchargea sur le capitaine, en montant à bord, un pistolet qu'il était parvenu à préserver du contact de l'eau, et blessa cet officier à la cuisse. Le châtiment ne se fit pas attendre. Le corps de ce forcené pirate alla immédiatement servir de pâture aux requins. Deux jours après, ses camarades comparaissaient devant les tribunaux de Batavia, qui poussèrent la philanthropie jusqu'à leur faire grâce; mais le capitaine jura par sa goëlette qu'il n'en épargnerait plus à l'avenir, et il tint parole comme vous allez voir.

Peu de temps après, passant dans le détroit de Bali, près de l'île de ce nom, il aperçut au fond d'une crique deux longues embarcations. Chacune d'elles était montée par environ trente à trente-cinq Malais, armés jusqu'aux dents, mais évidemment intimidés par l'air martial de la goëlette, car on ne leur voyait faire aucun mouvement. Il comprit que le moment n'était pas favorable pour exercer sa vengeance. En conséquence, il laissa arriver vent arrière, contourna l'île, et s'en fut, à la faveur de la nuit, se plonger dans une petite baie voisine. L'absence de la lune rendant l'obscurité profonde, les pirates ne purent apercevoir sa perfide manœuvre. Toutefois, il ne perdit pas son temps. La goëlette, svelte et coquette, imprimait trop de méfiance : on lui fit subir une métamorphose telle que les Malais les plus clairvoyans, les plus expérimentés devaient s'y laisser prendre. Au moyen d'un mât de rechange, elle fut transformée en sloop ; puis, on étendit une toile noire sur la ligne des sabords, on simula des *bouteilles*, et des ballots furent disposés de manière à être vus et à exciter l'envie.

Tout cela était fait lorsque le jour parut. Alors, le faux sloop leva l'ancre. A le voir se traîner péniblement le long de la côte, on eût dit une de ces barques informes et pesantes qui font le cabotage dans nos ports. Le moyen, avec cela, de ne pas donner dans le piége ! En moins d'une heure, notre coquin de sloop arriva, cependant, par le travers de la crique observée la veille, et presque aussitôt deux grandes proas, sortant à l'improviste de derrière un rocher, se mirent à lui courir sus. C'étaient bien les pirates qu'on cherchait. Il n'y avait pas non plus à se méprendre sur leurs intentions. Pourtant, on laissa arriver, afin de les enhardir davantage. On vira de bord ; on abattit d'un côté, puis de l'autre, avec l'indécision de gens qui ne savent comment, ni de quel côté fuir ; et les embarcations, adroitement leurrées, avançaient toujours. A une encâblure de distance, elles se séparèrent pour attaquer des deux côtés à la fois. *Hourrah ! hourrah !* criaient les pirates. La certitude que le bâtiment convoité ne pouvait leur échapper, qu'ils allaient passer au fil de leur *kriss* un équipage sans défense et lui faire faire le plongeon, exitait leur enthousiasme au plus haut degré.

Cependant, un silence effrayant régnait à bord du sloop, mais c'était ce calme trompeur qui précède parfois la tempête. Deux ou trois matelots, en apparence consternés, se montraient seuls au dessus des lisses, tandis que les canonniers, accroupis près de leurs canons chargés jusqu'à la gueule, n'attendaient que le signal de faire feu. Le capitaine était radieux de contentement ; il allait enfin se livrer à de sanglantes représailles. Quant aux Malais, comment pouvaient-ils se douter que le frêle bâtiment vers lequel ils s'avançaient avec tant de confiance était un volcan sur le point de les anéantir ? A dix brasses du bord un *hourrah* général, qui fit trembler le tillac du sloop, fut encore poussé par eux, mais ce devait être leur dernier cri de joie. Soudain, les voiles tombent, les sabords s'ouvrent comme par enchantement, une épouvantable détonation se fait entendre, et, comme précédemment, lorsque la brise eut balayé la fumée, on ne vit plus de proas ; seulement, quelques débris et des hommes, la plupart blessés, qui cette fois furent reçus à coups de sabre. Tous ceux qui s'accrochèrent au sloop comme à une planche de salut, en criant grâce, furent impitoyablement massacrés, à l'exception d'un des chefs. Il était reconnaissable à ses vêtemens, à sa longue barbe et aux armes de prix suspendues à sa ceinture. On le garotta solidement ; puis, comme quelques pirates, meilleurs nageurs que les autres, cherchaient à gagner la terre, un canot fut envoyé à leur poursuite, et on les tua tous à bout portant. Après s'être bien assuré, à l'aide de sa longue-vue que pas un n'avait échappé au carnage, le capitaine, satisfait, fit route pour Batavia.

A quelques jours de là, le sloop, redevenu goëlette, entrait triomphalement dans la baie de Batavia. Pas une goutte de sang ne souillait la coque noire de ce joli navire, jamais il n'avait été plus propre ni son gréement mieux tendu : mais la vengeance de son capitaine n'était pas complète. Cet officier avait gardé le chef des forbans ; et, comme on doit bien penser, ce n'était pas pour lui faire subir le sort des choses précieuses que réclame le coton de la classique boîte en l'alcool de l'éternel bocal, ni même pour le remettre entre les mains de la justice. En passant près du carénage, il fit carguer la misaine, passer un cartahu au bout de la vergue, et bientôt le pirate, haut et court pendu, percé de ses armes, expira dans les airs au milieu des plus horribles convulsions. La goëlette traversa ainsi la rade, laquelle était couverte de bâtimens de toutes les nations, et s'en alla mouiller tout près des jetées, comme pour protester contre la clémence intempestive des tribunaux.

Grâce à la vigilance et à la sévérité des croiseurs hollandais, le nombre de ces audacieux forbans diminue ainsi chaque jour ; mais l'on mettrait encore plus sûrement un terme à leurs brigandages, avec un certain nombre de bateaux à vapeur exclusivement destinés à ce genre de service. Par un temps calme, — et les calmes sont fréquens dans ces parages, — les *proas*, armées de grands avirons, peuvent se glisser impunément entre les croiseurs et faire des prises même sous leurs yeux.

Le *Constitutionnel* publie l'article suivant sur les projets de mariage de la reine Isabelle II :

« Le *Morning-Post* et la *Gazette Universelle* d'Augsbourg ont publié que la France, l'Angleterre et l'Autriche étaient tombées d'accord pour marier la jeune reine Isabelle II à un prince de Bavière. Les trois puissances se feraient la concession réciproque de renoncer, l'une aux prétentions du duc d'Aumale, l'autre à celles des princes de la maison de Cobourg, la troisième à celles de l'archiduc. Deux journaux ministériels déclarèrent que le récit du *Morning-Post* et de la *Gazette Universelle* d'Augsbourg manque d'exactitude. Nous ne pouvons partager en effet, que le journal anglais et le journal allemand ne soient pas dans l'erreur. Une négociation, ainsi conduite, à notre choix, serait une véritable trahison de la part du gouvernement français. S'il y a quelque chose du moins publiquement en Europe, c'est l'influence prépondérante de la France en Espagne. Il a fallu toutes les fautes commises avec une rare persévérance par notre gouvernement pour la compromettre, en fait cette influence, et pour affaiblir l'opinion que l'Europe avait de notre droit à cet égard. Mais reconnaître nous-mêmes officiellement à l'Angleterre et à l'Autriche des droits égaux aux nôtres, et finir par livrer l'Espagne à un prince allemand, sous prétexte de transaction, ce serait le comble de l'abnégation, de l'humilité et de la sottise. »

Il y a un autre projet, tout aussi absurde, tout aussi dangereux pour nos relations avec l'Espagne, et que notre ministère veut, dit-on, réaliser. Ce serait le mariage d'Isabelle avec le fils de don Carlos. Il s'agirait, comme on voit, de porter en Espagne la réaction, la contre-révolution, et d'y faire nécessairement renaître la guerre civile. Admirable moyen pour raffermir notre influence ébranlée, et pour rendre le nom français populaire de l'autre côté des Pyrénées!

Ce qui est certain, c'est que M. Pageot a été chargé de traiter l'affaire du mariage à Londres et à Vienne. Une seule puissance paraît oubliée dans ces négociations, c'est l'Espagne; cependant la jeune reine ne peut être mariée qu'après délibération publique des Chambres et avec le concours de la nation. C'est donc à la nation espagnole et à ses représentans qu'il serait habile de s'adresser. L'influence française est si ancienne, si naturelle en Espagne, qu'il serait facile de lui rendre toute sa force. Mais notre gouvernement paraît frappé de vertige au sujet de la Péninsule. C'est à l'égard de l'Espagne que l'histoire lui reprochera peut-être d'avoir commis les fautes les plus grossières, les plus nombreuses, et, s'il persiste, les moins réparables.

La *Presse*, du 12 de ce mois, justifie dans l'article suivant les récentes mesures du gouvernement français à l'égard des réfugiés espagnols:

L'*Eco del Comercio* qui nous arrive aujourd'hui de Madrid, jette feu et flamme, parce que le gouvernement français a révoqué une partie des ordres qu'il avait d'abord donnés, sur les représentations du chargé-d'affaires d'Espagne, pour éloigner de la frontière plusieurs réfugiés carlistes ou christines. Il demande que la garde nationale soit en toute hâte mise sur le pied de guerre; que l'armée soit bien payée, pour qu'il n'y ait plus rien à craindre des trames ourdies par les ennemis de la liberté, soit qu'ils restent livrés à eux-mêmes, ou qu'ils comptent sur l'appui plus ou moins direct, plus ou moins ouvert des étrangers opposés au bien-être de la Péninsule. Peu s'en faut qu'il n'exige une déclaration de guerre immédiate contre le cabinet des Tuileries, dont il met en doute la bonne foi.

En vérité, les exigences de ces gens-là sont inconcevables. On dirait, à les voir agir, à les entendre, que la France doit tout leur sacrifier, ses intérêts, ses principes, sa dignité, et qu'ils ne doivent rien, eux, à la France en échange des procédés qu'ils en obtiennent. Au moment où le cabinet français venait de céder, peut-être avec trop de confiance, aux instances du chargé-d'affaires sur toutes les mesures de précaution capables de rassurer Espartero et ses ministres effarés, on apprend, de la bouche même de sir Robert Peel, que le régent *accueillit parfaitement* à Madrid la proposition d'un traité de commerce, qui n'est non moins contraire aux vues de la France qu'aux intérêts de l'Espagne; on apprend que de nouvelles combinaisons de tarifs sont méditées ou adoptées pour restreindre et grever de plus en plus le commerce français. Eh bien! n'importe, il n'en faut pas moins que le cabinet français persiste à faire ce qui peut être agréable au pouvoir qui est né d'une insurrection suscitée au cri de *Mort aux Français!* qui a signalé les premiers jours de son existence par des tentatives de cession d'une partie de son territoire à l'Angleterre, et cela en même temps qu'il chassait nos soldats malades de l'îlot hospitalier dont les cent millions qu'on nous doit valaient bien la jouissance provisoire; qui tolère et récompense les fonctionnaires sous les yeux de qui se portent impunément des toasts à la mort du roi des Français; qui fait enfin prononcer par neuf patriotes, *choisis à huis clos*, l'absolution d'un journal dans lequel le chef de notre gouvernement est traité d'assassin.

Il faut que le cabinet persiste, alors même que de tous les points de la frontière lui sont parvenues des réclamations en faveur des personnages les plus honorables, injustement atteints par une mesure à laquelle ils n'ont pas fourni le moindre prétexte; alors même que dans les papiers de quelques-uns des carlistes accusés de se livrer, dans le voisinage des Pyrénées, à des intrigues contre le régent, se sont trouvées, comme dans ceux de Basilio Garcia, des preuves de complicité émanées de ce même agent provocateur qui avait mis en mouvement le révérend père Casarès, et que la légation espagnole réclama quand la police voulut l'arrêter; alors même enfin que les informations du chargé-d'affaires ont été reconnues inexactes par le seul fait d'avoir signalé au nombre des réfugiés de Bayonne les plus actifs, et même au nombre des meneurs, un certain Aviraneta qui, depuis onze mois, se trouve à Genève, et n'en a pas bougé, ainsi qu'un avocat de Bilbao, tranquillement rentré depuis trois mois dans sa patrie. En vain de plus sûres informations sont venues éclairer la religion du gouvernement, un moment surprise. Il faut que le gouvernement soit officieusement injuste, gratuitement cruel envers de malheureux proscrits, par cela seul que le ministère espagnol en a besoin pour entretenir les frayeurs qui l'ont tiré du mauvais pas de la discussion de l'Adresse, par cela seul que depuis qu'on ne croit plus à la fameuse conspiration carlo-christine, l'opposition reprend à Madrid ses allures, et fait essuyer échec à ce pitoyable cabinet que le régent s'est promis de conserver envers et contre tous.

Fort heureusement, M. le ministre de l'intérieur et M. le ministre des affaires étrangères se sont accordés à reconnaître, celui-ci à la tribune de la Chambre des Députés, et celui-là à celle de la Chambre des Pairs, que le gouvernement français demeure seul juge de la convenance des mesures provoquées par la légation espagnole. Ce qui se passe en ce moment ne peut manquer de les rendre à l'avenir moins prompts à accueillir des réclamations dictées par le ressentiment ou la peur. Le moyen de ne plus s'exposer à des plaintes pour avoir révoqué des ordres promis ou donnés, c'est de ne donner ou promettre ces ordres qu'à meilleure enseigne.

Voici au surplus un précédent qu'on aurait dû ne pas perdre de vue, et qui est bien fait pour mettre nos ministres en garde contre les informations qui leur viennent de certaine source. En 1840, le cabinet, présidé par M. Thiers, fut informé qu'une Junte carliste existait à Perpignan et travaillait, avec des ressources formidables, à rassembler dans la Haute Catalogne les moyens d'y ramener Cabrera. Hommes, argent, munitions, tout circulait à Perpignan autour et sous les yeux du consul espagnol; tout passait la frontière sur le visa de ce fonctionnaire qui soutenait que rien n'était réel dans les menées incessamment dénoncées, jusqu'à ce que enfin les importantes saisies en hommes, papiers, munitions, argent, opérées sur l'ordre direct du ministre de l'intérieur, vinrent ouvrir les yeux de tout le monde et probablement ceux du consul lui-même.

Or, savez-vous ce que c'était que ce consul qui, à Perpignan, s'obstinait à ne rien voir des conspirations signalées, quand les conspirateurs le coudoyaient dans la rue? C'était ce même chargé-d'affaires qui, de Paris, voit partout s'agiter au pied ou dans la direction des Pyrénées, des conspirateurs qui n'existent que dans les cartons de sa police.

Un agronome éclairé, M. Malingié de la Charmoise qui s'occupe spécialement de l'élève des bêtes à laine, a fait connaître un remède qu'il dit très-efficace contre la maladie, connue sous le nom de *Piétin* et qui exerce tant de ravages sur les troupeaux. Le mal consiste à faire passer les animaux qui en sont atteints dans un lait de chaux, mais de manière à ce que les pieds seuls trempent dans le liquide. Deux caisses en bois blanc bien jointes, mises à la suite l'une de l'autre placées de niveau à l'une des extrémités du parc ou de la bergerie, sont employées pour cela, et remplies d'eau à un décimètre de hauteur; on oblige les bêtes à passer dedans au moyen de deux claies placées sur champ de chaque côté des caisses, près de la sortie du lieu où elles sont enfermées. Cet expédient, répété trois ou quatre fois suffit pour les guérir, il est même arrivé qu'une seule épreuve a réussi, lorsque les animaux sont en plein air et ne se nourrissent que de l'herbe des pacages.

Une nouvelle et importante application de la découverte de M. Daguerre vient d'être faite à Rome par M. Rondoni, lithographe de cette ville.

Ce fait intéressant se trouve consigné dans le *Mémoire publié en février* (1842), *par les astronomes de la Compagnie de Jésus, sur les observations faites pendant les années*, 1840 *et* 1841, *à l'observatoire du collége romain.* (page 27.)

« Un premier dessin de la nébuleuse d'Orion était achevé, dit l'auteur du Mémoire, quand notre lithographe, M. Rondoni, eut l'obligeance de me faire part d'une importante découverte qu'il venait de faire. Cet ingénieux artiste avait conçu le projet de tenter sur la pierre lithographique ce que M. Daguerre a obtenu le premier sur des lames de plaqué, et un succès inattendu avait couronné les efforts persévérans de son génie. En effet, au moyen d'une préparation qui lui est propre, il est parvenu non seulement à imprimer sur la pierre des images photographiques d'une grande pureté; mais, ce qu'il y a d'étonnant et de vraiment utile, à pouvoir en tirer par les moyens ordinaires de son art, un nombre de copies pareil à celles qu'on obtient d'un dessin fait à la main sur la pierre. Comme preuve de ce qu'il m'annonçait, il s'offrit à faire sous mes yeux l'essai de son procédé sur la nébuleuse d'Orion (1); l'expérience a si bien réussi que nous avons pu joindre au premier dessin lithographié, celui, que nous a donné la nouvelle méthode (cette pièce est en effet en regard de la page du Mémoire où on lit ces paroles): «Les »premières épreuves ont été envoyées à M. Arago qui les a trouvées »satisfaisantes et les a communiquées à l'Académie des sciences de »Paris. On pensera ce qu'on voudra de cette découverte; quant »à moi, fort du témoignage de mes yeux et d'après les communi»cations qu'a bien voulu me faire M. Rondoni des secrets de sa »préparation, je n'hésite pas à augurer un très-heureux succès à »cette invention, sitôt qu'elle aura reçu certain degré de perfec»tion dont elle est encore susceptible.»

L'auteur ajoute qu'il donnera en temps opportun de plus amples indications sur cet art nouveau, et annonce qu'on a jugé convenable de l'appliquer à la représentation fidèle de la nébuleuse d'Andromède, *vu la plus grande finesse du travail que donne ce procédé.*

La *Gazette des Tribunaux* raconte comment a été découvert le crime épouvantable dont le petit village de Rochampton a été le théâtre, crime dont nous avons raconté hier les principaux faits d'après le *Standard*. L'assassin, nommé Good, ayant volé un pantalon à Wandsworth, chez un tailleur, celui-ci mit la police aux trousses du voleur, et un constable nommé Gardner vint faire une perquisition dans l'écurie où Good venait de mettre ses chevaux.

« Durant la perquisition, dit la *Gazette*, Good insista plusieurs fois pour qu'on allât à Wandsworth arranger l'affaire à l'amiable; mais Gardner continuait ses recherches. Tout-à-coup, ayant écarté quelques bottes de foin, rangées comme à dessein dans un coin obscur, il poussa un cri perçant et s'écria: «Qu'est-ce ceci? mon Dieu!» A ces mots, les deux jeunes gens et le jardinier accoururent auprès de lui, et Good, abandonné à lui-même, se précipita hors de l'écurie, ferma la porte à double tour, et prit la fuite. En vain Gardner et ses jeunes gens essayèrent d'enfoncer la porte pour courir à sa poursuite. N'ayant pu y parvenir, ils revinrent examiner plus attentivement l'objet qui avait arraché au constable cette exclamation: «Qu'est-ce ceci? mon Dieu!» Speed ayant approché une lanterne, ces individus reculèrent en poussant des cris d'horreur....

»Les bottes de foin qui venaient d'être enlevées recouvraient, en effet, non pas un cadavre, mais le tronc d'un corps humain dont on avait enlevé l'abdomen et l'estomac.

»A cette vue, Gardner, les deux jeunes gens et le jardinier s'élancèrent de nouveau vers la porte, par un mouvement commun, et ne tardèrent pas à l'enfoncer; mais il y avait déjà dix minutes que Good s'était échappé. De quel côté avait-il dirigé ses pas? Comment le retrouver dans une nuit profonde? Le constable envoya aussitôt prévenir de l'horrible découverte qu'il venait de faire, les autorités supérieures de Wandsworth, et chercher un médecin.

»Le surintendant Bichouell, l'inspecteur Busain et un médecin ne tardèrent pas à arriver, et ils procédèrent à l'examen des localités et du cadavre. La tête avait été séparée du corps, probablement après la mort de la victime, à la troisième ou à la quatrième vertèbre; le bras droit séparé du tronc, au dessus de l'humérus, le bras gauche au dessous. Quant aux jambes, elles avaient été coupées au dessous du fémur. On remarquait une large incision sur la poitrine. L'estomac, les intestins, le foie, l'utérus ne furent pas retrouvés. D'après l'opinion du médecin, le corps était celui d'une femme de vingt-quatre à vingt-six ans, qui n'avait jamais été mère.

»Durant cet examen, un des agens de police, ayant senti une odeur désagréable, se dirigea vers une remise d'où elle semblait provenir. La porte était fermée; il l'ouvrit, et il s'en échappa aussitôt un air tellement infect que cet homme faillit se trouver mal. Dans l'âtre de la cheminée de cette remise, au milieu des cendres, on retrouva un grand nombre d'ossemens que les médecins reconnurent pour des os du crâne, des bras, des cuisses, des mains et des pieds d'un être humain. Enfin, on découvrit encore divers vêtemens de femme, une hache et une scie tachées de sang, et dans une malle voisine une lanterne que l'assassin avait sans doute laissée la nuit précédente, en cherchant un endroit convenable pour ensevelir les derniers restes de sa victime.»

(1) On croirait d'après le texte et surtout d'après la dernière phrase, que l'image de la nébuleuse a été reçue immédiatement de la lunette sur la pierre préparée; mais ces mots qu'on trouve au bas de l'épreuve (*dio dal vero, e trasporto in pietra col daguerreotype*) laissent présumer que le daguerréotype n'a imprimé sur la pierre qu'un dessin de la nébuleuse préalablement fait à la main: s'il en est ainsi, l'avantage qu'on peut tirer de cette découverte n'est pas très-considérable pour les objets célestes de genre des nébuleuses: néanmoins la découverte serait encore très-importante, par la reproduction multipliée qu'elle permet de faire des vues, paysages et portraits, objets ordinaires du daguerréotype.

Extérieur.

AMERIQUE.

On mande de Liverpool, le 11 avril:

« Les nouvelles de Savanilla, du 20 février, annonçaient que le général Carmona et le général Heran, président de la république de la Nouvelle Grenade, ont eu une entrevue, dans laquelle ils ont fait un arrangement à l'effet de cesser les hostilités. La paix a été conclue.»

TURQUIE.

On écrit de Constantinople, le 23 mars:

« La Porte a nommé un nouveau commissaire, chargé de examiner l'état des choses en Syrie. Son choix est tombé sur Rifaat Bey, ex-gouverneur de Smyrne, qui avait été chargé, il y a quelque temps, d'une mission aux frontières de la Bosnie et de l'Autriche.

»Un rescrit récent du Grand-Seigneur nomme dans la profession des Sarafs (banquiers) un comité, composé de 7 membres pour la Roumélie et de 6 pour l'Anatolie, et chargé de la surveillance de cette corporation.

»Il est question de fonder ici une Banque nationale par actions.»

— Les nouvelles de Constantinople du 23 mars, ne contiennent aucun fait important. A cette époque, la question grecque n'avait pas fait de progrès, mais on croyait généralement que, grâces à la médiation bienveillante des trois puissances, elle recevrait une heureuse solution, et que les rapports des deux gouvernemens seraient enfin réglés d'une manière solide et à l'abri de toute atteinte.

Suivant les nouvelles du 27, les ministres de Sa Hautesse s'occupent avec sollicitude des finances de l'Empire. Ils s'attachent surtout à établir un parfait équilibre entre la recette et la dépense. Le papier-monnaie, qui avait subi, il y a quelque temps, une assez forte dépréciation, jouit aujourd'hui de quelque faveur dans le commerce, dont il facilite les opérations le recherche avec empressement. Le gouvernement, voulant, d'un autre côté, assurer et mieux fixer les rentrées du trésor, vient de favoriser la formation d'une espèce de banque composée des premiers sarafs de la nation arménienne; ces derniers seront chargés de verser dans les caisses publiques, à des époques fixes, les sommes qu'ils recevront des *Muchirs* ou gouverneurs des provinces.

Quant à la question de la Syrie, la seule qui soit vraiment sérieuse, elle ne paraît pas devoir être résolue aussi prochainement qu'on l'espérait. Cependant, on ne craignait aucune complication nouvelle, et l'on était sans inquiétude sur ce point.

GRECE.

On écrit de Munich, le 7 avril:

En me référant à ma correspondance antérieure concernant le don fait, par de nobles Grecs d'Athènes en faveur du monument d'Hermann, je puis vous communiquer aujourd'hui la lettre suivante adressée dans le même but par S. M. le roi de Grèce, Othon, à M. le docteur H. F. Maszmann, professeur à l'Université.

»M. le professeur Maszmann! J'ai appris avec plaisir que vous avez conçu le projet d'ériger un monument au héros allemand Arminius qui sauva jadis l'indépendance de l'Allemagne. Vous avez fait honneur, M. le professeur, en vous mettant à une entreprise destinée autant à glorifier la mémoire de cet illustre prince qu'à exprimer les sentimens de reconnaissance de sa postérité. Moi aussi j'y prends un vif intérêt, tant par mon origine allemande que par ma gratitude envers l'Allemagne qui a si fort contribué et contribue encore au bien de la Grèce. Je ne doute pas que l'appel fait par vous et par les hommes qui sont associés à vous ne soit couronné de succès, et que cette œuvre aussi belle que patriotique ne soit dans peu complétement réalisée. Ma caisse du cabinet est autorisée à vous adresser à ce but la somme de deux cents Rthlr. En vous remerciant des communications que vous m'avez faites, je suis, etc.

Athènes, 28 février (12 mars) 1842.

RUSSIE.

La *Gazette du Commerce* publie le tableau des produits de l'exploitation des métaux précieux dans les mines de la couronne et des particuliers, pendant l'année 1841, dans les districts de l'Oural. La quantité d'or exploité s'est élevée à 290 pouds. D'après les données que l'on a recueillies, l'exploitation des métaux précieux, tant par la couronne que par les particuliers, a produit porté 351 pouds d'or, dans l'arrondissement de l'Altaï, et 654 pouds dans celui de Nertchinsk, ce qui offre un total de 654 pouds. Quant pour l'exploitation directe de l'or; si l'on y ajoute encore 37 pouds d'or obtenus par l'affinage de l'argent des mines de l'Altaï et de Nertchinsk, il en résulte que le chiffre total de l'or exploité en 1841 s'est élevé à 691 pouds, et a par conséquent dépassé de 405 pouds celui de l'année 1840.

La quantité de platine exploité s'est élevée, en 1841, à 95 pouds.

BAVIERE.

On écrit de Munich, le 10 avril:

« LL. AA. RR. le prince héréditaire et la princesse héréditaire de Modène ont quitté aujourd'hui notre ville. Les adieux de la jeune princesse à la reine, sa mère chérie, et à ses sœurs bien aimées ont été des plus touchans. LL. AA. RR. le prince héréditaire, la grande duchesse héréditaire, Mathilde, ont conduit la princesse héréditaires de Modène, jusqu'au premier

PRUSSE.

— On lit dans le *Correspondant de Hambourg* l'article suivant :

« On pouvait prévoir qu'on attacherait une autre signification aux dispositions de la nouvelle censure que celle qui lui appartient en propre. Plusieurs feuilles rhénanes ont rapporté d'une manière ultra-libérale les nouveaux événemens de Bade et cependant les censeurs n'ont rien rayé. Mais les violentes attaques contre un état de la fédération allemande ne seront plus soufertes, le gouvernement grand-ducal badois a porté des plaintes fondées et les censeurs ont reçu, le 21 du mois dernier, de M. le président en chef du Rhin, une instruction portant que d'après l'article 3 de la loi sur la censure, du 18 octobre 1829, il est défendu d'imprimer tout ce qui blesse la dignité ou la sûreté de la Confédération germanique, ou qui a pour but de porter au mécontentement et l'exciter contre l'ordre établi dans les états de la Confédération. Actuellement les deux gazettes de Cologne et de Coblence ne donnent plus d'articles ultra. Il est nécessaire que la Confédération germanique prenne des mesures à cet égard, et elle ne pourra s'empêcher de désapprouver les excitations qui se manifestent entre les états allemands de la Confédération. »

— S. M. le roi a daigné conférer l'ordre de l'Aigle-Rouge, de 2e classe, en brillans, au lieutenant-général de Colomb, commandant de Berlin.

— La *Gazette d'Etat*, du 12 avril, publie une longue suite de promotions qui viennent d'avoir lieu dans l'armée. Les lieutenans-généraux Luck et Aster ont été nommés généraux d'infanterie, 9 généraux-majors ont été promus au grade de lieutenant-général; parmi eux on remarque S. A. R. le prince Albert de Prusse, commandant de la 5e division. 25 colonels ont obtenu le grade de général-major. 31 lieutenans-colonels ont été élevés au grade de colonel. 32 majors ont été nommés lieutenans-colonels. Le lieutenant-général comte Dohna a été nommé commandant du 1er corps d'armée; et le lieutenant-général de Wrangel a été chargé du commandement du 2e corps d'armée.

— L'Université de Breslau vient de faire une perte sensible par la mort du docteur Fabricius, professeur extraordinaire de la Faculté de droit.

ESPAGNE.

Nos correspondances de Madrid, en date du 7 avril, annoncent que l'Infant don François de Paule, précédé par le comte de Parsent, ne tardera pas à arriver à Madrid. Un seul fait domine en ce moment toute la politique. Le Congrès a pris en considération, dans la séance du 7, la proposition de M. Sanchez Silva qui veut imposer au gouvernement l'obligation de présenter, dans la session actuelle, la loi des cotons. Le ministère lui-même a reconnu l'urgence : il présentera le projet de loi des cotons quand il aura réuni tous les documens nécessaires, ce qui entraînera certainement encore un délai. Aussitôt après la prise en considération de cette proposition, un grand nombre de députés ont manifesté l'intention de se faire inscrire, et, si le mot de M. Gonzalez Bravo se réalise : « il importe que chacun puisse ici son sentiment sur la question des cotons, » on peut s'attendre à de longs et chaleureux débats. Nos correspondances de Barcelonne, du 8 avril, ne nous apprennent rien d'important.

Nous reproduisons ici, d'après la *Gazette de Madrid*, du 7, le discours de M. Gonzalez, ministre des affaires étrangères, en réponse aux interpellations de M. Sanchez Silva, desquelles nous avons parlé dans notre numéro d'hier :

« Messieurs, M. Sanchez Silva, dans le discours qu'il vient de prononcer, a touché plusieurs points importans dont quelques-uns renferment des questions graves en ce qu'elles intéressent la chose publique. Le gouvernement, toujours animé par la bonne foi et ne gardant aucune réticence pour ce qui concerne le bien général, va répondre, par mon organe, et avec sa franchise habituelle, à l'interpellation qui lui a été adressée :

« M. Sanchez Silva a parlé de la loi des tarifs, et a réclamé l'exécution d'un de ses articles, en prétendant que le gouvernement est en état de tenir ses promesses à cet égard. L'honorable membre ne doit cependant pas oublier que dans cette question il y a des intérêts majeurs qu'il est du devoir du gouvernement de bien méditer avant de présenter le complément des tarifs à l'approbation des Cortès. Le gouvernement s'occupe de ce projet, et l'on peut être assuré qu'il ne perdra pas de vue les grands intérêts qui s'y rattachent. Après la question des tarifs, M. Sanchez Silva en a abordé une autre qui n'a pas moins de gravité, question qui est présentée d'une manière alarmante par la presse. On a parlé, ces jours derniers, d'un traité de commerce prêt à conclure avec l'Angleterre. Cela n'est pas exact, c'est un bruit dont les partis se sont fait une arme, et à en juger par la manière dont il s'est propagé, il est à croire qu'il n'a été répandu que dans le but d'alarmer les intérêts publics. Je dois donc exposer succinctement ce qu'il y a de vrai dans cette affaire, sans aucune espèce d'esprit de parti, soit envers ce pays, soit envers l'autre (mouvement d'attention). Messieurs, le gouvernement, par un article de la loi du 9 juillet 1841, s'est vu dans la nécessité de présenter un projet de loi sur les cotons, et a voulu tirer tout le parti possible en faveur des articles espagnols qui s'exportent en Angleterre.

« Il ne peut y avoir un seul membre de cette Chambre qui ne sache le grand intérêt qu'ont le gouvernement et la nation à ce que les articles qui à leur sortie pour l'étranger paient de forts droits, ne souffrent aucune baisse; et le devoir du gouvernement est que cela ait lieu non seulement pour une industrie, mais pour toutes; car toutes sont également sous sa protection. Si le Congrès veut examiner les circonstances qui existent au sujet de l'affaire traitée par l'honorable orateur auquel je réponds, il ne perdra pas de vue les efforts du gouvernement pour faire baisser les droits. M. Sanchez Silva a touché une autre question qui a quelques rapports avec la question antérieure et au sujet de laquelle l'honorable membre me permettra de lui dire qu'il a commis de graves équivoques, puisque ce qu'il a cité n'a aucune connexion avec le ministère actuel. Enfin, l'honorable orateur a prétendu que la question qui a donné lieu à son interpellation est une arme dont on s'est servi au préjudice de l'Espagne. On a oublié plusieurs fois que le parti progressiste était uni à l'Angleterre et le parti modéré par la France. Il faut, Messieurs, être justes. Je ne crois pas qu'il y ait des hommes assez bas en Espagne qui puissent se vendre à aucun pays étranger. Comme il y a en Espagne un parti national, un parti légal, un parti qui représente les intérêts de notre pays, il est impossible que ce parti représente jamais les intérêts étrangers. Que tout le monde sache bien que pour moi, je ne reconnais d'autre soumission à aucune nation qu'à la nation espagnole. Le gouvernement actuel, qui a toute la responsabilité, qui comprend l'importance de si grands intérêts, ne peut jamais consulter que l'intérêt national et doit toujours s'y soumettre, sans se laisser jamais guider par l'intérêt d'aucune autre nation. Telle est la conviction profonde que doivent avoir les hommes qui siégent au banc du ministère. Tels sont les sentimens du gouvernement et je le dis une fois pour toutes, le gouvernement ne se soumet à aucun intérêt national, comme c'est son devoir. »

ANGLETERRE.

Les négocians désirent vivement que toute incertitude cesse au sujet des modifications à introduire dans le tarif, cette affaire se rattachant intimement aux propositions faites relativement à la nouvelle taxe. C'est dans ce but qu'on a vivement insisté dans les séances de la Chambre des Communes, du 11 et du 12 avril, sur la nécessité de mettre un terme aux débats provoqués par les résolutions de lord John Russell contre l'*income-tax*. Nous avons déjà dit qu'on s'attendait à voir décider cette affaire, dans la séance du 13. Dans les deux séances dont il vient d'être question, le parti ministériel a avancé de nouveau que le déficit de 5 millions ne peut guère autrement être comblé que par une taxe sur le revenu. Cette taxe, on en convient, présente des difficultés quant à sa perception; mais d'un autre côté, elle offre un grand avantage : celui de ménager les pauvres. On calculait que des dix-huit millions et demi d'habitans de la Grande-Bretagne, seulement 200,000 jouissent d'un revenu annuel de 150 Liv. st. et au-delà, et seraient soumis à la taxe; mais il faut joindre à ce nombre de contribuables, les individus qui composent leurs ménages. Les partisans du ministère n'ont pas cessé d'ailleurs de répéter que, alors même que les difficultés qui se rattachent à la nouvelle taxe, seraient beaucoup plus grandes qu'elles ne le sont en effet, ce n'était pas aux amis du dernier ministère de s'en plaindre. N'est-ce pas ce ministère qui, par l'expédition de l'Afghanistan, par la guerre contre la Chine, par le *statu quo* des différends avec les Etats-Unis, a obligé de recourir à des sacrifices dont on ignore encore toute la portée. « Je me livre à l'espoir, a dit lord Stanley, que les différends avec les Etats-Unis, seront terminés à l'amiable; mais autrefois, fut-il jamais nécessaire d'entretenir 20,000 soldats au Canada. La difficulté de la guerre avec la Chine n'est pas, qu'on y envoie 9 à 10,000 hommes, et une flotte, mais que dans cette partie du monde, nous sommes engagés dans des hostilités dont personne ne peut prévoir la fin, qui ne peuvent procurer aucune gloire aux armes britanniques, et qui peuvent se terminer si facilement par de grands désastres, par de tristes défaites. Et qui saurait dire ce qu'il en coûtera, pour rétablir aux Indes l'apparence de l'invincibilité des armes britanniques; pour relever les ressources pécuniaires du gouvernement des Indes, dont le trésor est si obéré? » L'opposition a combattu ces raisonnemens en disant qu'en Angleterre où, depuis le rétablissement de la paix générale, il a été payé pour 26 millions Liv. st. par an d'impôts, on aurait bien pu trouver d'autres moyens pour combler un déficit de 5 millions (en supposant que le déficit présente ce chiffre), qu'une taxe de guerre. L'adoption des propositions de lord John Russell, relatives à des changemens dans les droits sur les céréales et le sucre, auraient peut-être déjà suffi pour combler le déficit. Quelques membres se sont déclarés pour une taxe sur la propiété (*property-tax*), mais contre toute taxe sur les revenus qui ne découleraient pas de possessions réelles, telles que terres et inscriptions au Grand-Livre. C'est à cette dernière taxe seule qu'ils voulaient donner le nom d'*income-tax*. M. Macaulay croyait que l'envoi de 12 à 14,000 hommes d'Angleterre aux Indes, pour réparer les désastres qu'on y a essuyés, suffirait, et que cet envoi ne coûterait pas des sommes si énormes. Il a fait remarquer que l'expédition de l'Afghanistan, alors qu'il s'agissait de l'entreprendre, n'a rencontré aucune opposition de la part des *tories*, eux qui déclament si violemment contre elle, aujourd'hui. De même les admirateurs de sir Robert Peel font grand bruit de ses propositions relatives à la concession d'une plus large liberté de commerce, tandis que ces propositions, selon l'opposition, sont émanées de lord John Russell et de ses amis.

Il paraît que le tarif subira quelques modifications, mais d'une nature secondaire. La prohibition d'importer du poisson étranger ne sera abolie que pour autant qu'elle ne sera pas contraire aux traités qui existent avec les puissances étrangères, et d'après lesquels les bâtimens pêcheurs de l'un pays ne pourront pas pêcher ou trafiquer, à la distance de trois milles de distance de la côte de l'autre pays.

L'importation de poisson étranger ne pourra donc avoir lieu, qu'avec quelques-unes, comme aujourd'hui à l'égard du saumon de Norvège et des anguilles des Pays-Bas.

— On lit dans le *Sun* : L'Amirauté a donné l'ordre de faire construire et d'équiper une nouvelle frégate à vapeur, qui surpassera par sa grandeur et par sa puissance, tout bâtiment de ce genre dans l'univers. Elle sera de la force de 650 chevaux; aura des magasins pour 600 tonneaux de combustible, et pourra avoir à bord 1000 hommes de troupes, avec 4 mois de provisions, et 450 hommes d'équipage. Elle sera armée de 20 canons de gros calibre, outre les carronades. On pense que cette frégate sera entièrement prête à la fin de cette année. Avec une demi-douzaine de navires de cette force, 6,000 hommes auraient pu être débarqués, dans l'espace de trois semaines après la première réception des nouvelles de l'Afghanistan, à Alexandrie. Ces troupes auraient traversé ensuite, en six jours, l'Egypte (avec la permission du vice-roi), pour se rendre à Cosseir sur la Mer-Rouge, et auraient été transportées de là, en neuf jours, à Kurrachée, sur la côte méridionale de Scinde.

— Le 12 avril, M. William Cotton, Esq. et M. James Benjamin Heath, Esq., ont été nommés, le premier gouverneur et le second vice-gouverneur de la Banque d'Angleterre.

FRANCE.

Le journal gouvernemental *La Presse* contient l'article suivant à-propos de la récente discussion à la Chambre des Pairs, sur l'exercice du droit de visite (Voir *Journal de La Haye*, du 15 avril dernier) :

« On se tromperait si l'on regardait sans importance dans ses résultats la discussion qui a eu lieu dans la Chambre des Pairs à la suite des interpellations sur l'exercice du droit de visite. Les discussions passionnées sont exclues du sein de la noble Chambre, et elle n'était d'ailleurs appelée à formuler aucune résolution; mais l'attitude de la Chambre pendant le débat, les observations graves et sévères de plusieurs orateurs dévoués à la politique conservatrice, les lumières nouvelles qui sont descendues de la tribune, suffisent pour lui donner la gravité que lui refusent ce matin plusieurs journaux de la gauche. Autant qu'il lui appartenait de le faire en cette circonstance, la Chambre des Pairs s'est associée à la manifestation de la Chambre élective; et, on peut le dire avec toute assurance, il y a aujourd'hui à cet égard unanimité dans le pays.

Nous l'avouerons, la réponse de M. le ministre des affaires étrangères aux observations des divers orateurs, a laissé dans notre esprit une impression pénible. M. Guizot se trompe sur la portée des droits accordés par les conventions à l'Angleterre, sur les dangers dont ces droits menacent les intérêts de notre commerce et notre honneur national, sur la nature du sentiment public qui pousse en même temps tous les partis à demander des garanties contre des dangers. M. Guizot se trompe, et le *Journal des Débats* semble prendre plaisir à l'engager de plus en plus dans son erreur, quand il soutient que les réclamations soulevées par le droit de visite et ses abus ne sont que *la poussière* d'un autre débat. Non, c'est le débat même; c'est la France qui se sent frappée dans ses intérêts quand elle apprend que la police anglaise poursuit les navires français sur les mers, pour les soumettre à des inquisitions, à des retards, à des saisies ruineuses; c'est la France qui se sent blessée dans son honneur quand on lui raconte que son drapeau a été insulté, que ses matelots ont été frappés, déportés, mis aux fers par l'insolence et la brutalité de la marine anglaise. Nous le répétons, M. Guizot se trompe, sa haute raison, séduite par des préventions honorables, fléchit dans cette circonstance, et il est temps qu'il y prenne garde et qu'il s'arrête, car cette question deviendrait funeste, non pas seulement à son pouvoir comme ministre, mais à son illustration comme homme d'état. Il s'indigne contre ceux qu'il prétend entraînés par la contagion de la crédulité populaire, mais il ne devrait pas oublier qu'il y a quelque chose de pis que la crédulité populaire qui exagère les atteintes portées à l'honneur national, c'est la crédulité diplomatique qui sacrifie, sans s'en douter, et sous les plus beaux prétextes, les plus chers intérêts du pays.

Or, cette crédulité n'a été que trop contagieuse parmi les hommes d'état français qui ont été chargés depuis douze ans de régler cette triste affaire du droit de visite, et les discours, prononcés hier par M. Guizot, n'en portent encore que trop de traces. Dans l'affaire du *Marabout*, par exemple, M. Guizot est convenu que les croiseurs anglais avaient outrepassé leurs pouvoirs, et il a ajouté que le gouvernement ferait son devoir, d'abord en poursuivant le paiement de l'indemnité allouée aux armateurs du navire, ensuite en demandant réparation des insultes et des mauvais traitemens infligés à son équipage. Cela est bien; mais sera-ce tout? Ne fera-t-on rien pour empêcher le retour de ces odieux scandales? Ne sait-on pas, d'ailleurs, que ces scènes ne sont pas l'abus, mais l'exercice des pouvoirs concédés à l'Angleterre, que la convention de 1833 les autorise? Quand on dit que l'on poursuivra le paiement de l'indemnité, que l'on demandera satisfaction pour la déportation de l'équipage du *Marabout*, on ignore donc que la convention de 1833 autorise l'Angleterre à refuser toute indemnité, toute satisfaction; on ne sait donc pas qu'aux termes de l'Art. 7 de cette convention, aucun indemnité n'est due quand le navire injustement capturé a été trouvé muni de planches, que le *Marabout* avait des planches comme en ont forcément tous les navires qui font le commerce de la côte d'Afrique; et que, par suite, le jugement du tribunal de Cayenne a été rendu contrairement au texte formel de la convention. On ne sait donc pas que l'article 4 de la convention annexe autorise le croiseur anglais, sous le prétexte le plus futile, et dont lui seul est juge, à distraire du navire capturé tout ou partie de l'équipage. On ne sait donc pas que l'Angleterre se rira des réclamations qui lui seront adressées, ou que, si elle les accueille par politique, elle abandonnera les dispositions et les principes des conventions les plus habilement combinés par elle, et auxquels elle tenait le plus.

Cette affaire si grave n'est donc pas finie; celle de la *Sénégambie* ne l'est pas davantage. Si, comme on l'a dit, il ne s'agit pas du droit de visite et de l'exécution des conventions dans cette affaire encore mal éclaircie, elle n'en est pas moins grave. Il résulte clairement, comme l'a fait observer M. Ch. Dupin, du débat dont elle a été le sujet, qu'une commission anglaise a déclaré pirate et traité comme tel, un bâtiment français qui, avec mission du gouvernement français, allait chercher des hommes libres pour un régiment de l'armée française; c'est-à-dire que, sous prétexte de piraterie, l'Angleterre a commis officiellement un acte de piraterie véritable sur un navire français chargé d'une mission légitime; et en quelque sorte officiellement; et l'on vient nous dire que tout est consommé, que tout s'est passé régulièrement, que la *Sénégambie* se trouvant dans un port anglais, l'Angleterre n'a fait qu'appliquer, en cette circonstance, le droit commun des nations! C'est trancher bien légèrement une question de nationalité bien grave et qui mérite un examen spécial; mais en la supposant résolue conformément aux prétentions de l'Angleterre, en supposant, contrairement à toutes les idées reçues et aux principes de droit des nations, solennellement professés par l'Angleterre elle-même, que tout navire qui pénètre dans un port anglais tombe, par cela seul, sous le coup de ses commissions judiciaires, même sous prétexte de crimes commis sur un autre territoire, au moins devrait-il échapper à la ruine qui l'attend, à ce qu'il paraît, dans ce guet-apens, quand il n'y a pas contre lui le moindre soupçon de crime. Or, tel était le cas de la *Sénégambie*. Non seulement elle ne commettait pas le crime de traite dans le port anglais, mais elle ne l'avait commis ni ne devait le commettre huile par; mais elle avait une mission légitime, connue, constatée par l'autorisation du gouvernement français. La capture, le jugement dont elle a été frappée, les faits qui en ont été la suite, sont donc des actes de violence inexcusables, une atteinte directe portée à l'honneur national; et cette atteinte ne saurait même au prix des principes qui garantissent la nationalité du pavillon. Cette affaire n'est donc également pas finie, et l'Angleterre nous doit encore, à cet égard, une éclatante réparation.

Mais ce qui est fini, ce qui est irrévocablement jugé quoi qu'on en dise, c'est la question du traité du 20 décembre. M. le ministre des affaires étrangères nous permettra de le lui dire, ce n'est pas sérieusement que l'on peut parler aujourd'hui de protocole ouvert, de modifications au prix desquelles l'Angleterre pourrait obtenir la ratification de la France. Il n'y a de modifiable aujourd'hui que la convention de 1833. Tout acte nouveau qui ajouterait à cette convention une extension quelconque, ou qui se bornerait même à lui donner une sanction nouvelle, est impossible depuis

que la discussion et les faits ont mis en relief tout ce qu'il y a de funeste dans ses dispositions. La perfide habileté avec laquelle elles ont été rédigées par l'Angleterre, l'aveuglement avec lequel elles ont été adoptées au nom de la France, sont aujourd'hui mis à jour. Il n'est plus permis de s'y tromper, et M. Guizot ne s'y trompera plus lui-même; l'opinion publique est soulevée, et il n'y a plus à cet égard qu'un cri dans le pays. Les inquiétudes, les sentimens, long-temps comprimés de la marine marchande et militaire éclatent à la fin, et il leur faut satisfaction. Oh! ne vous imaginez pas, comme vos conseillers à courte vue, que ce n'est là que *la poussière du début!* c'est l'éclatante manifestation du sentiment national dans ce qu'il a de plus vrai, de plus légitime et de plus profond. Vous dites que c'est faire acte de mauvais citoyen que de soulever des haines entre la France et l'Angleterre. Savez-vous ce qui serait faire acte de mauvais citoyen et surtout de mauvais ministre? Savez-vous ce qui réunirait tout le monde contre vous et, nous les premiers, dans une opposition systématique? Ce serait, quand la portée des dispositions de la convention de 1833 est connue, quand on sait comment en profite l'Angleterre, quand toutes les opinions en France trouvent que c'est déjà trop de concessions, ce serait un acte quelconque qui les aggraverait encore, ce serait une pensée autre que celle d'en affranchir au plus tôt le pays auquel on les a imposées sans qu'il le sût. Qu'on y songe, à côté d'une signature nouvelle qui ne serait pas restrictive de celle donnée si imprudemment par les négociateurs de 1833, la France placerait une bien grave responsabilité. Il est même temps, nous le disons avec une conviction profonde, que l'opinion publique soit plus complétement rassurée à cet égard.

— On écrit de Paris, en date du 12 avril:

Hier, plusieurs magistrats dénonçaient à la tribune la proportion effrayante de l'augmentation des crimes et des délits. Le *Bulletin des Lois* publie ce matin une pièce à l'appui de ces déclarations. Une ordonnance du 10 avril considérant que la Cour d'assises de Paris, divisée en deux sections, ne pourrait expédier, dans le cours des deuxième et troisième trimestres de cette année, la totalité des procès renvoyés devant elle, la divise en quatre sections pour les mois de mai, juin et juillet. Deux sections siégeront simultanément pendant chaque quinzaine.

— Bon mot de M. Dupin lors du dernier bal donné par le président de la Chambre.

Lorsque la comtesse de C..... P..... est entrée dans la galerie en velours rouge, chacun a paru étonné du gracieux embonpoint qu'avait gagné depuis huit jours le buste de cette noble dame, renommée pour son aristocratique maigreur. De l'étonnement on est passé au doute, du doute à des suppositions malignes. Les dames disaient que ces choses-là ne venaient pas en rêvant; les vieilles veuves prétendaient que Mme la comtesse de C..... P..... possédait non seulement le plus beau sein de France, mais encore la meilleure couturière de Paris.

«Silence! a dit M. Dupin aîné. Ne savez-vous pas, mesdames, que la Chambre n'a pas ratifié le droit de visite?»

BELGIQUE.

On lit dans l'*Indépendant* de Bruxelles:

«Nous avons annoncé hier qu'un assassinat par strangulation avait eu lieu sur une femme par son mari. Voici des détails que nous trouvons à ce sujet dans d'autres journaux:

Un triste événement sur les causes duquel on est encore aux conjectures s'est passé ces jours-ci dans la commune d'Ixelles. Depuis samedi, les époux Schmitsman, cultivateurs, demeurant près de l'église, avaient disparu de leur domicile. Une seule pièce du logis, la chambre à coucher, se trouvait fermée à clé. Les voisins croyant que ces gens avaient dû s'absenter subitement, pour prendre les précautions nécessaires, commirent une personne pour veiller à la maison et aux bestiaux. Lundi, l'autorité locale communale, informée du fait, fit une descente de lieux. M. le bourgmestre Gilbert, accompagné de M. Baretta, commissaire de police, fit procéder à l'ouverture de la Chambre à coucher où l'on trouva étendu sur le lit le corps inanimé de la femme. Quant au mari, on n'a pu le découvrir jusqu'ici.

Plusieurs personnes ont déclaré que l'épouse Schmitsman était rentrée samedi chez elle dans un état complet d'ivresse. D'après toutes les apparences elle a succombé à l'asphyxie par suffocation; mais d'après l'état extérieur du cadavre, on ne pouvait encore préciser si la mort était le résultat d'un accident ou d'un crime. L'autorité judiciaire du parquet de Bruxelles s'est rendue sur les lieux. M. le docteur Vandelaer, assisté d'un autre médecin légiste, ont procédé à l'autopsie cadavérique.

Avant-hier matin, ainsi qu'il est dit ci-dessus, MM. Vandelaer et Derophais, médecins-légistes, ont procédé, à Ixelles, à l'autopsie du cadavre de l'épouse Schmitsman; elle a donné pour résultat que la défunte avait été étouffée; mais les médecins n'ont pu découvrir la cause réelle de sa mort. Ils n'ont trouvé sur le corps de la défunte aucune trace de blessures ou de contusions. Cette femme était d'une humeur acariâtre; sa mère même, pour qui elle avait des mauvais procédés, avait dû l'abandonner.

Le même jour, un de MM. les juges d'instruction s'était aussi rendu sur les lieux, où il a procédé à l'audition de plusieurs témoins. Il paraît que lors de la découverte du cadavre dans le lit conjugal, l'on aurait trouvé sur cette femme un coussin dans lequel on aurait aperçu des empreintes de poings.

L'expérience a démontré que l'*Eau d'Méara* est un dentifrice employé avec le plus grand succès pour combattre les maux de Dents et raffermir les gencives, sans jamais être nuisible. (On se la procure à La Haye, chez W. C. van Bort).

ANNONCES.

L'EAU DE Mr. DESIRABODE,

Dentiste du Roi, dont les qualités sont tellement connues, se trouve à La Haye, chez Boer, marchand de Nouveautés; à Rotterdam, chez Roelants, rue dite *Hang*, 262; Utrecht, Reuser, bijoutier; Bois-le-Duc, de Rooy, libraire. 4517

GRAND ASSORTIMENT DE VERITABLES GANTS DE PARIS.

A LA CERISE, rue dite *Veenestraat*, à La Haye, a l'honneur de faire part qu'il vient de recevoir, un assortiment de toute beauté et de bonne qualité, consistant en six cent douzaines de paires de Gants de peau et glacés, pouvant se laver, de toutes couleurs, à des prix très modiques. La vente par douzaine, se fait avec un grand rabais. Il a en outre un bel assortiment de Bretelles en gomme élastique, et, en temps de Foire, il tiendra ouverte sa boutique dans la rue dite *Veenestraat*, et sur le champ de Foire, au coin du long et du petit *Voorhout*. Ces deux Magasins seront très-bien assortis en Gants chevreaux, première qualité. Il lui reste encore une grande partie de Gants variés pour hommes, qu'il vend à très-bas prix. Il espère, par la bonne qualité de sa marchandise, mériter la confiance des personnes qui voudront bien s'adresser chez lui. 4520

Mr. DURLACHER de Londres,

Chirurgien Chiropodiste de la Famille Royale,

A l'honneur de prévenir le public de cette Résidence et des environs qu'on peut le consulter tous les jours de 10 à 4 heures à son domicile *Porte Peeten*, chez M. *Procron*, excepté les lundi et mardi qu'il se trouve à Rotterdam à l'hôtel du *Duc de Wellington*, chez M. T. Hecring, pour l'extirpation totale des CORS, DURILLONS, ONGLES croissant dans la chair et toutes les excroissances des pieds, sans danger de blesser et sans causer de la douleur, de sorte que le patient pourra immédiatement chausser des bottes ou souliers neufs. Il a à la meilleure certitude des cas de hauts personnages qu'il a traités et par des membres de la Faculté de Londres; deux mentionnés ci-dessous et d'autres se trouvent chez lui à l'inspection de chacun. Il ne restera ici que peu de temps; il prie donc le public de s'adresser à lui le plus tôt possible.

CERTIFICATS.

Sir ASTLEY COOPER exprime sa satisfaction à M. DURLACHER, de sa manière d'opérer, et certifie volontiers que sa méthode pour l'extirpation des Cors aux pieds est parfaite, puisqu'elle se fait sans l'opération douloureuse d'un instrument tranchant, et que lui-même a éprouvé une guérison totale par cette méthode. Londres 1839.

Certificats: de l'honorable comte Grey, de l'honorable comte de Lonsdale, de l'honorable sir R. Peel, baronet, membre du Parlement et ministre, de l'honorable duchesse de Northumberland, de sir J. Graham, baronet et membre du Parlement, du comte Stanhope, de l'évêque de Carlisle, de l'évêque de Lincoln, de l'archevêque de York, du général-major Grey, etc., etc.

M. Durlacher, pendant le séjour qu'il a fait à Amsterdam, a reçu de diverses personnes distinguées des certificats très-honorables, et qui témoignent de l'excellence de sa méthode.

NB. M. Durlacher se rendra au domicile des personnes qui voudront bien le faire demander. 4511

Société des Bateaux à Vapeur

entre Amsterdam et la Frise.

Départs { d'Amsterdam, mardi, jeudi et samedi, / d'Harlingue, mercredi, vendredi et dimanche, } le matin à 8 heures. 4480.

Quelques PILULES de LARTIGUE

enlèvent, en 24 ou 36 heures, l'accès de GOUTTE le plus violent, avec autant de certitude que le *Sulfate de Quinine* guérit la Fièvre intermittente.

Dépôts chez MM. les pharmaciens ci-après: La Haye, Stolker; Amsterdam, Kluitenaar, *Kalverstraat*; Bréda, van den Goorbergh, Kerstens; Maestricht, Grassier; Rotterdam, E. van Santen Kolff. 4522

Magasin de Coutellerie anglaise,

A PRIX FIXE.

R. DOWNEND, Fabricant d'Angleterre, a ouvert un nouveau Magasin de Coutellerie anglaise consistant en: Couteaux de Table, Canifs, Ciseaux, Rasoirs, etc., etc.; il s'y trouvent aussi des Services à Thé et Café, des Cabarets, etc., en Métal Britannique connu pour conserver toujours sa couleur et sa beauté; des Cuillers et Fourchettes, Porte-Crayons, Cuillers à Thé, à Liqueur, etc., en Argent britannique, des Mouchettes et Porte-Mouchettes, Tire-Bouchons, Ciseaux à tailler les fleurs et les arbres, des Cliso-Pompes, Marteaux pour les Messieurs, Aiguilles anglaises à coudre et à broder, Dés, Plumes d'Acier de la meilleure qualité à 1 fl. et 1 fl. 50 c. la boîte de 144 pièces, aussi par douzaine et par gerie; des Machines pour aiguiser les couteaux de table, et beaucoup d'autres articles sortant de la Fabrique anglaise; Pots à nettoyer les articles de composition ou l'argenterie, à 40 cts. le pot.

Il recommande ses nouveaux Rasoirs en acier fin à 1 fl. 50 c. la pièce, garantis comme étant tout ce que l'on peut désirer en fait de Rasoirs; Cuirs de Rasoirs à tout prix.

Il répasse et aiguise les Rasoirs, Couteaux, etc., à juste prix, et se recommande à la bienveillance du public.

Le Magasin est placé rue dite *Eerste Wagenstraat*, N° 62 à La Haye.

L'épouse Downend,

Fille de MOONENS PHILIPPART, a l'honneur de prévenir les Dames qu'elle vient de recevoir de Paris les *Nouvelles Modes*, consistant en un grand assortiment de *Pélerines*, et *Cols brodés*, *forme Cardinal* avec et sans entre-deux en Valenciennes, *Guimpes*, *Echals*, *Modestes*, *Bonnets* de mousseline brodés, *Mouchoirs* de Batiste de France brodés, de différens prix, un grand assortiment de *Manchettes* brodées et en dentelles, et d'autres Nouveautés dont le détail serait trop long.

Elle se recommande à la bienveillance des Dames qui voudront bien l'honorer de leur confiance. 4413.

VÉSICATOIRES CAUTERES.

PAPIER D'ALBESPEYRES.

Seul approuvé par les membres de l'Académie de Médecine pour panser sans douleur et obtenir une suppuration abondante et inodore (Compresses spongieuses préférables au linge).

Dépôts: La Haye, MM. Mouton et fils; Amsterdam, H. K. Smit; Alkmaar, A. Peeters; Bois-le-Duc, J. Straatman; Bréda, Goorberg; Groningue, P. H. N. van Wermeskerken; Middelbourg, Blaecke de Ligny; Leide, G. A. van Tricht; Dordrecht, Jan Wageningen; Tiel, J. M. van Olst; Tilbourg, H. Martens; Utrecht, A. P. Milius; Vlaardingue, P. K. Drossaert; Zierikzee, J. H. Ochtmans; Helder (Nieuwe Diep) J. Hooglaud Pf.; Gorcum, P. J. B. Schultze; Arnhem, F. Romeyn; Nymègue, J. H. Coenen; Deventer, L. G. Smeenk.

BREVETS D'INVENTIONS ET DE PERFECTIONS.

FUMIGATIONS PECTORA

L'appareil à fumigations de J. Espic, pharm. à Bordeaux, par le gouvernement sous le nom de *Fumigateur Pectoral* pose de *Cigarettes* que l'on fume et dont on aspire la fumée périence de plusieurs années s'est prononcée d'une manière faveur de ce moyen ingénieux, dont l'efficacité est incontes les affections *nerveuses des voies aériennes et de la* de la poitrine, du cœur et de la tête. Ainsi l'asthme, la rouemens, les rhumes, les maux de gorge, les palpitations les migraines, etc., etc., résistent rarement à la puissa trice de quelques fumigations. Dépôts chez M. W. C. van Haye et les principales villes de ce pays.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 15 AVRIL.

PAYS-BAS.	Int.	Cours du 13 avril.	Cours du 15 avril. Fluctuations	
Dette active	5	101 1/2	de 101 3/8	à 101 7/16
d° d°	2½	52 5/16	» 52 5/16	» 52 3/8
d° différée	—	—	» 9 3/16	» —
Billets de trésorerie	—	—	» 26 7/16	» —
Syndicat	4½	—	» 93 3/8	» 93 5/8
d°	3½	—	» 77 1/2	» —
Société de Commerce	4	—	» 156 3/8	» —
d° nouvelle	4	—	» —	» —
Emprunt de 1836	4	—	» —	» —
d° des Indes	5	—	» 99 1/4	» 99 3/4
RUSSIE.				
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 7/8	» —
d° d° 1822 & 1829	5	—	» —	» —
Inscr. au G. Livre	6	—	» —	» —
Certific. au d°	6	—	» 70 1/4	» 70 1/2
d° à Hambourg	5	—	» —	» —
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —
d° inscript. 1831/35	4	—	» 99	» —
Emprunt de 1840	4	—	» 89 1/4	» 89 3/4
PRUSSE.				
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —
Act. hott. de 500 Rthlr.		—	» —	» —
ESPAGNE.				
Perp. ém. Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Londres	3	—	» —	» —
Passive	5	—	» —	» —
Dette différée à Paris	—	—	» —	» —
Deffered	—	—	» —	» —
Ardouin	5	20 1/16	» 20 1/16	» 20 1/8
AUTRICHE.				
Oblig. Sell & Comp.	4	—	» —	» —
d° métalliques	5	—	» 106 1/8	» —
d° d°	2½	—	» —	» —
NAPLES.				
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —
d° à Naples	5	—	» —	» —
d° à Londres	5	—	» —	» —
DANEMARCK.				
Obl. à Londres	5	—	» —	» —
ANGLETERRE.				
Consolidés	3	—	» —	» —
FRANCE. Inter. en Cpt.	3	—	» —	» —
BOLOGNE. Act. 1835	5	—	» 136 1/2	» —
BRÉSIL. Cons. Ann.	5	—	» —	» —
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —
COLOMBIE. emp. 1824.	6	—	» —	» —
PÉRCU. d° d°	6	—	» —	» —
PORTUGAL.				
Oblig. à Londres	3	—	» —	» —

BOURSE D'ANVERS DU 15 AVRIL.

	Int.	
Métalliques	5	111
Naples	5	—
Ardouin	5	20 1/8
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive	5	5 1/8
Lots de Hesse		25 1/4

Cours après la Bourse (2 3/4 heures):

Ardouin 20 1/8, A.

BOURSE DE VIENNE DU 8 AVRIL.

Métalliques 5 %	107 5/8	Lots de 1834	
Dito 4 %	99 15/16	Actions de la Banque	
Dito 3 %	—		

BOURSE DE PARIS DU 14 AVRIL.

	Cours du 13 avril.	Cours du 14 Fluctuations	
FRANCE.			
Cinq pour cent.	118 55	de 118 50	à 118 40
Trois pour cent.	80 00	» 81 80	» 81 95
ESPAGNE.			
Emprunt Ardouin	26	» 25 7/8	» —
Arié différée, int.	—	» —	» —
Nouv. diff. d.	—	» 12 3/8	» —
Passive	—	» 5 1/4	» —
NAPLES.			
Certificats Falconet	—	» 107 50	» —
PAYS-BAS.			
2½ pour cent	53 1/4	» 53 5/8	» —
BELGIQUE.			
Dette active	—	» —	» —
Dito	—	» —	» —
Banque belge	—	» 780 00	» —
ETATS-UNIS.			
Obl. de la Banque	—	» —	» —
Reb. oct. 1841 et oct. 1842	—	» —	» —
(Jouis. du 15 oct. 1840.	—	» —	» —
Ville de New-York, j. février 1841	—	» —	» —
État de New-York, j. octobre 1840	—	» —	» —
État d'Ohio, j. avr. 1841	—	» —	» —

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. Auguste de Vigny, directeur de l'agence générale de publicité, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. D. SCHINKEL.